

MOTOCROSS

SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club----- MOTO CLUB DE BROU
 N° d'affiliation----- 0180
 Date----- 8 ET 9 JUIN 2014
 Lieu----- Circuit des Tonnes / Dampierre sous Brou
 N° d'épreuve FFM----- 545
 Organisateur technique----- Etienne Vouzelaud
 Adresse----- 51 rue de Chateaudun 28160 BROU
 e-mail----- etienne.vouzelaud@vouzelaud.com
 Téléphone----- 06 30 07 80 50

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course----- Jean-Yves DESPLACE & Claude GERAY (Courses annexes) Licence :
 Président du Jury ou Arbitre----- Patrick RIETJENS & Alain BOUTROUX (Courses annexes) Licence : fim 1736
 Membre du Jury----- Gilbert GONTIER Licence :
 Membre du Jury----- Denis DION Licence :
 Commissaire technique responsable----- André CHAUSSE Licence :
 Responsable du chronométrage----- Valérie VOISIN Licence :

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

| Nom | Age mini | Age maxi | Cylindrée | Description |
|---------------------------------------|----------|----------|-----------|-------------|
| Grand Prix Sidecar | | | | |
| Championnat de France Motos Anciennes | | | | |
| Championnat de ligue Open | | | | |
| National B Open | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Engagement :

Site Internet----- WWW.FFMOTO.ORG
 Contact----- Nathalie Girou
 Adresse----- 74 Avenue Parmentier 75011 PARIS
 Téléphone----- 0149237700
 e-mail----- ngirou@ffm.com

Chronométrage :

Location de transpondeur----- oui non
 Tarif----- 10
 Caution----- 200

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

b. Contrôles administratifs

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

c. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avvertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical ----- Docteur Richard LENEUF

Nombre de secouristes ----- 25

Nombre d'ambulance(s) ----- 2 type A

Hôpital le plus proche ----- CHATEAUDUN

Temps de trajet (en min) ----- 25 minutes

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site ----- CIRCUIT DES TONNES

Adresse ----- RD 955 Dampierre sous Brou

GPS - Latitude (Nord) ----- 48°13'26.0"N

GPS - Longitude (Est) ----- 1°05'14.4"

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit ----- 1995 M

Largeur minimum de la piste ----- 6M

Largeur de la grille ----- 40 M

Longueur de la ligne droite de départ ----- 100M

Nombre de OCP* ----- 46

*Officiels Commissaires de Piste

| Capacité (Motos) | | Capacité (Quads ou Side-cars) | |
|------------------|----|-------------------------------|----|
| Essais : | 50 | Manche : | 45 |
| Essais : | 35 | Manche : | 32 |

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

| Visa du Moto-Club | Visa de la Ligue | Visa de la FFM |
|-------------------|---|--------------------|
| Date : | Date : 10 AVR 2014  | Date : Numéro : |